Le jour des élections

Vous devez vous présenter au bureau de vote qui est indiqué sur votre carte électorale. Le scrutin se déroule de 8 h à 18h*.
N’oubliez pas, le jour du scrutin, de vous munir d’une pièce d’identité qui vous sera obligatoirement demandée.
Quelles pièces d’identité peut-on présenter pour voter ? cliquez ici

En savoir plus (travail des agents et des élus, l’électeur, le dépouillement…) : cliquez ici.

**Horaires susceptibles d’être modifiées.*